Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260914-2026091404-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCE** – 35640 Séance du 14/09/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 14 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026
	Présents : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET, Elisabeth POUREAU, Emmanuel CORNUAILLE, Chérilyne PERRIN, Paul DELABESSE, Pélagie HONORÉ. Excusé(es) : Absent(es) : Secrétaire de la séance : Paul DELABESSE

2026-09-14-04 : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation : institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'Eancé d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitations.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacances et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le conseil après en avoir délibéré et voté à bulletin secret (6 pour l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, 3 contre et 2 abstentions) :

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la DGFIP.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le secrétaire de séance,
Paul DELABESSE

Le Maire,
Cédric VALAIS

MAIRIE d'EANCE
ILLE ET VILAINE